

**Lieu : conférence téléphonique**

**Procès-verbal**

---

**Membres présents :** Isabelle Blanchette, Sarah Lippé, Frédéric Banville et Eve-Line Bussières

**Membres excusés :** Daniel Fiset, Caroline Blais et Christophe Fortin (conflit d'intérêts); Marie-Pier Boivin

---

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Madame Sarah Lippé propose l'adoption de l'ordre du jour. La proposition est dument appuyée par monsieur Isabelle Blanchette. L'ordre du jour est adopté.

**2. Prix Adrien Pinard - 2017**

Deux candidatures ont été reçues pour le prix Adrien Pinard cette année. Les deux candidatures sont jugées d'excellent calibre. Le comité considère que ces deux chercheurs rencontrent les critères pour recevoir le prix Adrien Pinard, qui souligne la « contribution remarquable à la psychologie, soit par l'avancement des connaissances théoriques ou empiriques, soit par sa contribution au niveau de la formation en psychologie ». Les deux candidatures sont examinées en fonction de la grille d'évaluation qui inclut les dimensions suivantes : bourses et subventions, productivité scientifique, formation d'étudiants, rayonnement et contribution à l'avancement de la psychologie. Sur tous ces points, la candidature d'André Marchand se distingue. Les membres du CA décident, à l'unanimité, d'accorder le prix Adrien Pinard à André Marchand, de l'UQAM, pour sa contribution exceptionnelle à l'avancement des connaissances en psychologie. Les membres du comité reconnaissent en particulier : le nombre important de subventions, de publications (incluant des publications en français), la quantité d'étudiants formés, l'impact au niveau du transfert des connaissances et de l'amélioration des pratiques cliniques, tant par la recherche sur les interventions que la formation d'intervenants, et l'implication soutenue dans le développement de la recherche clinique. Le comité souligne aussi

l'excellence de l'autre candidature, qui pourra à nouveau être considérée pour 2018, suivant le nouveau règlement.

### **3. Levée de la réunion**

Madame Sarah Lippé propose la levée de la réunion et la proposition est dument appuyée par monsieur Frédéric Banville. La levée de la réunion est prononcée.

---

---